



## **2FOPEN-94**

### **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 7 NOVEMBRE 2020.**

L'assemblée générale initialement prévue en présentiel et en effectif restreint a finalement été tenue en visio-conférence en effectif élargi par suite du reconfinement.

10 licenciés présents : Alain DAVID, Françoise DOUEK, Claudine et Jean-Claude PICARDA, Patrick POUVIL, Éric REY, Annie et Yves RIGAL, Anne MARIE PONCHE et Joël SORNETTE.

27 licenciés représentés par pouvoir.

A noter que 2 pouvoirs ont été invalidés à cause de l'absence du mandataire.

Secrétaire de séance : Yves RIGAL.

#### **Ordre du jour :**

- mise à jour des statuts et du règlement intérieur et vote,
- approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de 2019 (vote),
- rapports d'activité des sections,
- rapport moral du président et rapport d'activité du comité départemental, approbation (vote),
- rapport des vérificatrices aux comptes,
- rapport financier, approbation (vote),
- élection du comité directeur départemental pour 2020-2021,
- appel à candidature au comité directeur fédéral et investiture(s) à donner,
- orientation de l'action du Comité Départemental pour 2020-2021 et vote du budget prévisionnel,
- questions diverses.

**L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 9 h 05 par Joël SORNETTE, président.**

#### **Mise à jour des statuts et du règlement intérieur :**

Il s'agissait essentiellement de répercuter, au niveau départemental, le changement de nom de la fédération. On en a profité

- pour réparer de minimes différences avec les statuts modèles proposés par celle-ci,
- pour réparer quelques maladroites dans la rédaction du règlement intérieur et y ajouter trois articles
  - limitant le nombre de membres du comité directeur issus d'une même activité,
  - précisant le mode de désignation d'un membre au comité directeur pour représenter une activité, en intérim d'un membre démissionnaire,
  - rappelant au comité directeur ses missions statutaires de choisir le mode de désignation des délégués aux assemblées générales fédérales et de créer, si nécessaire, une ou des commissions en précisant leur rôle et le mode de désignation de leurs membres.

Les propositions du comité directeur ont été commentées puis mises au vote.

**Vote sur l'adoption des nouveaux statuts : ils sont adoptés à l'unanimité.**

**Vote sur l'adoption du nouveau règlement intérieur : il est adopté à l'unanimité.**

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur seront annexés à ce procès verbal.

Le nouveau règlement étant adopté, le président propose à l'assemblée générale de demander au futur comité directeur d'accomplir, dès sa première réunion qui suivra immédiatement l'assemblée générale, ses deux missions, de rédiger deux articles à ajouter au règlement intérieur entérinant ses décisions et de l'autoriser à les y ajouter sans convoquer une nouvelle assemblée générale afin qu'ils soient applicables sans délai.

**Vote sur cette motion : elle est adoptée à l'unanimité.**

## **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 octobre 2019 :**

Ce procès verbal a été largement diffusé dès sa rédaction puis à nouveau au moment de la convocation à l'assemblée générale de ce jour. Aucun commentaire n'a été émis.

**Vote sur l'approbation du procès verbal : il est adopté à l'unanimité.**

## **Rapport d'activités de nos sections :**

La parole est donnée successivement à chaque référent de section ou à un autre de ses membres désigné à cet effet ; à défaut un compte rendu a été transmis au président qui en a assuré la lecture.

### **Danse :**

Référent : Josiane Hagoulon (groupe du mardi) et Thérèse De Muer (groupe du mercredi), toutes deux excusées.

*Danse du mardi : 14 séances pour 116 présents donc une moyenne de 8 danseurs par séance. ( minimum 4 , maximum 13 danseurs).*

*L'atelier danse du mercredi se porte bien avec une quinzaine de danseurs enthousiastes et fidèles. Certains participent à l'animation de l'atelier et sont en mesure de s'en charger en l'absence de l'animatrice habituelle. Certains autres y viennent moins pour danser que pour partager des moments agréables qui les sortent de leur solitude ou de leurs problèmes. Chacun se souciant des autres, l'ambiance y est en effet amicale et chaleureuse et l'entraide constante.*

### **Méthode Feldenkrais :**

Référent : Annie RIGAL et Claudine PICARDA, présentes.

*Cette activité a fonctionné toute l'année avec 18 participants. Malgré les problèmes sanitaires, nous avons pu grâce à notre professeur poursuivre cette activité jusqu'au 15/6/2020 en visioconférence.*

*Pratiquer le Feldenkrais permet, entre autre, tout en travaillant l'équilibre, la mobilité et la souplesse dans tous les mouvements du quotidien d'améliorer sa qualité de vie physique et psychique et surtout de maintenir un lien social si important en cette période compliquée de crise sanitaire.*

*Nous avons repris, avec enthousiasme, les séances fin septembre en visioconférence, avec 15 participants et nous attendons avec impatience le retour en salle.*

### **Golf :**

Référent : Patrick POUVIL et Françoise DOUEK, présents.

*L'année a été perturbée par de nombreuses annulations de sorties loisirs, d'entraînements, de compétitions ; nos adhésions sont en baisse du fait d'une part de la création d'une section 91, des déménagements en province et parfois des soucis de santé.*

*Début septembre 2020, nous sommes environ 25 adhérents golfeurs, certains étant parfois inscrits à d'autres activités du club santé seniors MGEN.*

*Nous avons pu néanmoins assurer une quinzaine de sorties loisirs sur les golfs d'Ormesson, Marolles, Lésigny, Bussy, Crécy, Marsaudière ainsi que 9 entraînements au Tremblay avec quarante participations. Des entraînements ont eu lieu de temps à autre à Lésigny et à la Marsaudière et une seule fois à Verrière, mais les suggestions de sorties golf se sont souvent faites grâce aux initiatives personnelles des adhérents via Whatsapp, car nous n'avons pas pu établir de calendrier.*

*Nous avons pu fédérer les joueurs pour la réunion annuelle de décembre 2019 avec 22 adhérents puis le 28 juin avec 16 adhérents et une journée de rentrée début septembre 2020 avec 14 adhérents, avec repas à la Marsaudière.*

*Le week end prévu sur Chaource auquel étaient inscrits 16 joueurs a été annulé hélas. Mais 5 joueurs ont joué à Val Secret le 22 août avec le groupe de 14 joueurs de Massy, afin de bénéficier d'un tarif de groupe. D'ailleurs notre section a aussi participé financièrement à cette journée, ainsi que pour quelques autres sorties loisirs et compétitions pour compenser les prix de green-fee et les distances.*

*Quant aux compétitions : elles ont été annulées (c'est le cas du championnat et du challenge 2fopen en juin), ou déplacées ou raccourcies. C'est ainsi qu'en fin d'année 2019, pour le golf-entreprise, nous avons 3 équipes en lice : D3 terminant 5ème, promotion terminant 16ème et Trophée 36+ terminant 3ème. Cette saison nous n'avons que l'équipe du 36+ pour 2 tours sur 3 et nous finissons 4ème avec Annie Rigal qui est nommée 2ème féminine.*

*Quelques compétitions du CD 94 ont pu se dérouler aussi notamment le trophée seniors espoirs, championnat départemental.*

*Nous avons projeté à partir de septembre, avec modestie, quelques sorties sur les golfs de référence, mais aussi entraînements et stages avec Patrick : arbitre officiel à présent ; d'autres formules de compétitions pour nous adapter aux souhaits et besoins sont à l'étude.*

*L'équipe reste mobilisée pour poursuivre les actions envisagées en retrouvant des joueurs, dès que possible.*

### **Gym Séniors :**

Référent : Jean-Jacques CARSAULT, excusé, qui a transmis son rapport.  
Professeur : Danielle Lacarrière.

*25 Inscrits (24 plus Danielle) le jeudi matin de 9h30 à 11h.*

*Une excellente ambiance pour une activité qui est toujours demandée. Il est toujours difficile de refuser de nouvelles inscriptions, avec un effectif de 24, nous sommes surbookés, mais jamais encore les 24 ont été présents en même temps. Heureusement, car la salle est trop petite pour l'effectif au complet. Coût de participation annuel 72 €.*

*Le confinement imposé en mars 2019 a arrêté l'activité brusquement.*

*Les comptes ont un solde de 239.99 au 31/08/2020.*

*Nous tentons de redémarrer la section en effectif réduit en novembre 2020.*

### **Marche Nordique**

Référent : Eric REY, présent, Annie REY et Danielle LACARRIÈRE, excusées.

*De septembre à février, l'activité s'est déroulée le mardi de 10h00 à 11h30 dans le bois de Vincennes et le vendredi de 9h00 à 10h30 et de 10h30 à 12h00 dans le Parc Interdépartemental de Choisy le Roi.*

*La marche nordique est toujours encadrée par Lucas FINET, moniteur diplômé du club ACP-Joinville.*

*Cette activité a connu une baisse des effectifs : 53 inscrits cette saison avec 40 pour le vendredi et 13 pour le mardi.*

*Nous avons limité les groupes du vendredi à 30 participants et les places encore disponibles étant sur le créneau 9h00-10h30, certains ne se sont pas réinscrits car jugeant ce créneau incommode. La séance du vendredi de 9h00 à 10h30 a été peu fréquentée (6 personnes en moyenne) et celle du vendredi n'a pas fait le plein (15 personnes en moyenne).*

*Cette activité a pu continuer dès la fin du confinement par groupe de 10 personnes en alternance une semaine sur 2.*

*Lors de ce confinement, tous les inscrits ont été d'accord pour maintenir le paiement intégral des séances à Lucas.*

*Lucas et nous avons décidé de modifier les créneaux du vendredi afin d'attirer plus de participants et d'assurer la qualité de l'enseignement prodigué par Lucas afin qu'il puisse corriger individuellement les défauts et suivre la progression de chacun dans les exercices proposés.*

*Pour la saison 2020-2021, voici la nouvelle organisation du vendredi :*

- SEMAINE 1 : groupe A de 9h30 à 11h00 et groupe B de 11h00 à 12h30,
- SEMAINE 2 : groupe A de 11h00 à 12h30 et groupe B de 9h30 à 11h00,
- SEMAINE 3 : comme la semaine 1 et SEMAINE 4 : comme la semaine 2.

*Cette alternance se fera toute la saison 2020-2021. Elle permet à chaque groupe de commencer l'activité plus tard et de ne pas être toujours dans le même créneau horaire.*

*La continuité de cette activité sera difficile avec la reprise du confinement.*

### **Qi-Gong :**

Référent : Anne DUREL, excusée.

Rapport non parvenu.

### **Tennis :**

Référent : Annie RIGAL et Yves RIGAL, présents.

*La plus ancienne section de la 2FOPEN 94, la section tennis, continue certes à fonctionner, non sans problèmes cependant. Nos efforts pour recruter : nos courriers, nos flyers déposés au rectorat, à l'inspection académique, à l'ESPE et dans divers établissements scolaires restent la plupart du temps sans réponse.*

*Nous avons cependant réussi à disputer la première partie des compétitions Tennis Entreprise organisées par le Comité de Tennis du Val de Marne, à savoir le Championnat régulier qui s'est déroulé de Toussaint à Noël et que nous avons terminé en Mars, Covid oblige ... Quant aux Coupes Ile de France, leur déroulement a également été perturbé par la pandémie.*

*Nous avons disputé ces deux compétitions et je voudrais remercier les joueurs qui ont permis d'y participer de façon plus qu'honorable : l'une des deux équipes a réussi à monter en division supérieure, la deuxième s'est maintenue. Et tout cela dans un très bon esprit.*

### **Yoga :**

Référent : André EDEL, excusé.

*Notre animatrice, Ghislaine Vivante, est très impliquée et donne toute satisfaction.*

*L'effectif est stable, trop stable en fait, car il faudrait deux ou trois nouvelles recrues pour diminuer la contribution individuelle et pour nous construire un petit capital qui puisse amortir ses fluctuations.*

*Les contraintes d'emploi du temps des animateurs du yoga et du qi gong rendent trop courts les intervalles entre nos deux créneaux et le leur, ce qui place notre premier trop tôt pour une fréquentation optimale.*

**Le rapport d'activités des sections n'est pas soumis à vote.**

## **Rapport moral du président :**

Le président prend la parole :

*Il m'est impossible de commencer ce rapport moral par autre chose que l'impact qu'a eu sur la 2FOPEN-94 l'épidémie de covid-19.*

*Les premiers propos officiels, plutôt rassurants, n'ont pas créé d'angoisse particulière et les activités ont continué sereinement. La situation s'est ensuite rapidement dégradée et nous avons été inondés d'informations, de conseils, de consignes floues et parfois contradictoires émanant des autorités médicales, gouvernementales (nationales, départementales, locales), sportives (ministérielles, fédérales diverses selon les sports).*

*Finally en accord avec le Club Santé Séniors, nous avons décidé de suspendre les activités en intérieur, deux ou trois jours avant que la MGEN, au niveau national, en fasse de même. Puis toute la France a été confinée et la vie de notre association s'est figée.*

*Très vite ensuite, nous est apparu pour les ateliers à intervenant extérieur le dilemme suivant, que nous ne pouvions pas financièrement à la fois maintenir la paie des intervenants avec qui nous avons passé contrat et rembourser nos licenciés des cours non effectués. Nous avons associé tous nos licenciés à la recherche d'une solution et à une quasi-unanimité, il a été choisi de ne demander aucun remboursement afin de maintenir la rémunération des intervenants. J'avoue que je suis particulièrement fier de présider une association dont les membres ont un tel sens de la solidarité humaine.*

*Malheureusement, l'épidémie est bien installée pour longtemps si bien que ses effets dévastateurs vont peser gravement sur la saison sportive qui commence et nous aurons l'occasion de nous y pencher tout à l'heure.*

*Il me faut maintenant revenir à la vie normale de notre comité départemental. Puisque cette année, il nous faut renouveler par élection notre comité directeur, après les jeux olympiques d'été, plutôt que de me restreindre à un rapport de l'année tronquée 2019-2020, je préférerais vous présenter un rapport de toute ma mandature depuis février 2016.*

*Nous avons dû faire face à une tendance nationale de baisse des effectifs dans la pratique associative mais nous nous en sommes plutôt bien sortis, en ne perdant qu'une vingtaine de licenciés sur cinq ans. Nous y avons réussi en obtenant deux années de suite une subvention qui nous a aidé à soutenir les ateliers en difficulté. Elle n'a pas cependant été reconduite car elle ne s'inscrivait pas vraiment dans les priorités nationales.*

*Portons maintenant nos regards sur la vie de nos ateliers. Par suite de déménagements, de blessures et faute de trouver la relève, le badminton a cessé ses activités à la fin de la saison 2017-18. Un atelier aquagym a été mis en place brièvement en 2016-17 mais il n'a fonctionné qu'un seul trimestre, faute de trouver une piscine avec un créneau horaire qui satisfasse tous les postulants. Enfin, grâce à la ténacité d'Anne Durel, l'atelier qi gong a été réouvert après plusieurs années d'interruption. Nous avons décidé l'an dernier de nous mettre vraiment au travail pour trouver de nouvelles pistes de développement mais nous avons tardé à nous mettre en marche et avons été rattrapés par l'épidémie.*

*Durant ces quatre années et demie (et demie car nous sommes passés d'une gestion en année civile à une gestion en année scolaire, plus conforme à notre vie), un gros effort a été fait sur la modernisation de notre vie statutaire. Ne voyez pas dans ce propos une quelconque critique des précédents dirigeants qui ont fait vivre la 2FOPEN-94 avec une grande efficacité et beaucoup de chaleur humaine et à qui je dois de présider un comité départemental où il fait bon vivre, où règnent la convivialité, la prévenance et la solidarité, qui m'apporte autant que je lui donne. Plus à l'aise avec les outils informatiques, j'ai surtout voulu en profiter pour simplifier les aspects administratifs et pour formaliser les bonnes pratiques qui avaient été mises en place. Le règlement intérieur a été mis à jour par le comité directeur et validé en assemblée générale. Pour permettre à tous les membres du comité directeur de participer aux décisions, des consultations électroniques ont été mises en place pour les questions sans grand enjeu. Une politique hardie de dématérialisation et d'archivage a été mise en place.*

*J'ai participé, en 2017 je crois, à une formation comptable organisée par la fédération qui nous a permis progressivement d'améliorer la gestion financière du comité directeur qui a gagné en lisibilité et donc en transparence ; les multiples équilibres entre dépenses et recettes sont mis en valeur. Là encore, l'utilisation d'un logiciel comptable permet une gouvernance plus réactive, ainsi qu'une gestion efficace des justificatifs. La dernière pierre apportée à cette modernisation a consisté à se doter des outils nécessaires pour faire apparaître de façon lisible la gestion par la section golf de son stock de produits achetés en gros et à prix réduit pour les revendre progressivement à l'unité aux golfeurs à ce prix-là ; il s'agit de droits de jeu (green-fees) et de coupons de seaux de balles. Gérer un comité départemental qui propose huit activités différentes, chacune avec ses spécificités, n'est pas de tout repos mais c'est ce que nous faisons avec le plus grand sérieux.*

*A la fin de mon mandat, je considère que, malgré quelques difficultés, notre comité départemental va bien, qu'il a les reins solides et qu'il est prêt à affronter l'avenir. Malheureusement l'avenir va commencer par une année bien*

compliquée que nous surmonterons en serrant les rangs. Cela a été un grand plaisir d'être à vos côtés et je vais bien sûr vous demander tout à l'heure de m'accorder à nouveau cet honneur.

## **Rapport d'activités du comité :**

### **Les licences :**

Au 31 août 2020, nous comptons 185 licenciés contre 207 au 31 août 2019 et 193 au 31 août 2018, baisse sensible (-11%) sur un an mais à relativiser par la hausse de l'an dernier (+7%) et par l'épidémie qui nous a privés des « licences tardives ». Sur ces 185 licences, huit proviennent des séjours rattachés à notre comité départemental et deux de membres non sportifs du bureau, le président d'honneur et le président.

Nous pouvons répartir ces licences par sexe, 128 femmes et 57 hommes (69%-31%), par type de licence, 111 par le Club MGEN et 74 directement (60%-40%), par tranches d'âge, 16 moins de 50 ans, 68 entre 50 et 70 ans et 101 plus de 70 ans (9% / 37% / 54%). Par rapport à l'an dernier, toutes les proportions sont stables, sauf une, mais la plus inquiétante malheureusement, la tranche 50-70 ans perd 10% au profit de la tranche 70 et plus, ce qui traduit un net vieillissement non compensé par un apport de jeunes.

En croisant les différents types de répartition, on remarque sans grande surprise qu'avec l'âge la proportion de femmes croît (50% / 63% / 76 % sur les trois tranches d'âge ci-dessus) ainsi que l'appartenance au Club MGEN (0% / 41% / 82%).

### **L'effectif des ateliers :**

	Danse	Feldenkrais	Golf	Gymnastique	Nordique	Qi Gong	Tennis	Yoga
groupes	2	1	---	1	2	1	---	2
effectif 18-19	23	21	47	22	62	18	21	17
effectif 19-20	22	17	37	25	57	15	22	19

### **Séjours et sorties :**

Il n'y a pas eu de séjours réellement organisés par le comité départemental mais des séjours administrativement rattachés et une tentative avortée.

Le séjour fédéral à Longefoy nous est rattaché car le prestataire de service (centre Jean Franco) est le conseil départemental du Val-de-Marne. Les sommes en jeu ne font que transiter chez nous. La fédération nous accorde des frais de gestion.

Comme l'an dernier, le séjour de ski à Châtel pendant l'une des deux semaines de vacances de la zone C, traditionnellement organisé par ce qui reste de la Ligue Île-de-France, l'a été par notre comité départemental. Il s'est traduit par un échec cinglant (un seul participant) malgré une proposition à tous les licenciés de la fédération. Il ne sera plus programmé.

Roseline Saval-Lambert, licenciée chez nous dans la section golf et membre du bureau fédéral, a organisé un séjour-randonnée en juin autour de volcans d'Auvergne avec l'aval de la fédération. Le projet était bien parti mais l'épidémie nous a contraint à l'annulation. Il sera proposé à nouveau l'an prochain mais par le comité départemental de l'Essonne, nouvellement créé.

Le projet de stage d'initiation à la méthode Feldenkrais, couplé à un week-end touristique, à Chartres en l'occurrence, reporté à 2019-2020, faute de temps pour le préparer dans de bonnes conditions, a été réétudié ; les conditions semblaient bonnes (huit personnes intéressées chez nous) mais il a échoué à cause d'un mauvais rapport qualité/prix. L'idée est abandonnée.

Enfin, la matinée au Lido, mise en projet l'an dernier a eu lieu au début de cette année et a obtenu le succès escompté.

### **Subventions :**

La réforme de la gestion nationale du sport a changé les règles du jeu. L'argent transite par les fédérations agréées qui sont les fédérations délégataires (mono-sport) et une fédération affinitaire (multi-sport) la FFCO à laquelle la 2FOPEN est affiliée. Nos demandes de subventions doivent donc s'inscrire dans le projet sportif d'une de ces fédérations, lequel doit s'inscrire dans une des priorités nationales. La seule piste pour nous est le sport santé, qui suppose que nous inscrivions au moins une personne à une coûteuse formation et qui devra effectuer un suivi quasi-médical de certains licenciés. Pour résumer, il ne faut plus rien espérer actuellement.

### **Développement :**

L'an dernier, nous avons participé à la réunion de rentrée des enseignants stagiaires de l'ESPÉ (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, ex IUFM et INSPE depuis très peu). Nous avons noué quelques rares contacts restés sans suite, car, faute d'avoir eu les bons renseignements sur l'organisation de cette rentrée, nous ne nous sommes pas présentés le meilleur jour. Contact avait été pris pour l'an prochain dans de meilleures conditions. Malheureusement, il n'y a pas eu cette année de réunion de rentrée.

Nous sommes toujours référencés auprès du relais Revesdiab, organisme d'état qui gère le suivi des diabétiques avérés ou potentiels, en particulier par la pratique sportive. Dans le cadre de la demande de subvention de 2018, nous avons été référencés sur le site Santé-Sport du département et nous le restons.

### **Partenariats :**

- convention avec la MGEN 94 pour la gestion des activités physiques du Club Santé Séniors ; à noter qu'elle nous met à disposition gracieuse les locaux du Club pour la tenue de notre assemblée générale,
- affiliation au Comité Départemental Olympique et Sportif qui nous a permis par le passé d'obtenir des subventions et nous fournit régulièrement des informations ou propositions de réunions à thème,
- avec l'Ecole d'Ostéopathie de Champs sur Marne,
- avec le magasin Intersports de Bonneuil (en projet, qui sera étudié ce jour dans le cadre de questions diverses),
- et, bien évidemment, nous relayons les annonces des propositions de stages et de voyages de la fédération et son bulletin d'information est envoyé directement aux licenciés.

**Ces deux rapports (moral et d'activité) sont soumis au vote de l'assemblée et sont approuvés à l'unanimité.**

### **Rapport des vérificatrices des comptes :**

Maïté CARIOU, qui n'a pas pu se connecter, et Danièle BEAUQUIER, excusée ont étudié les documents fournis par le bureau puis ont pu poser toutes les questions qu'elles voulaient. Voici leur rapport :

Rapport sur la vérification des comptes de la 2FOPEN pour l'année 2019-2020 :

*Nous avons reçu tous les documents nécessaires à cette vérification incluant :*

- *les différents journaux comptables,*
- *les justificatifs pour le Comité,*
- *les justificatifs pour le golf,*
- *les relevés bancaires pour les deux comptes Comité et Golf,*
- *des tableaux bilan comptable.*

*Nous avons demandé des explications sur le mode de présentation des données comptables. Tous les éclaircissements nécessaires ont été fournis avec précision.*

*Ces documents nous ont permis de vérifier la continuité des bilans relativement à l'année précédente, la cohérence des chiffres, et leur intégrité. La régularité de ces documents nous semble assurée.*

*Nous tenons à souligner, comme déjà dit l'année précédente, la grande qualité du travail fourni par Joël Sornette et nous l'en remercions infiniment.*

*Danièle Beauquier et Maïté Cariou.*

Le Président, pour sa part, rend grâce à Mesdames Danièle BEAUQUIER et Maïté CARIOU pour le sérieux, l'exigence et la qualité de leur vérification.

### **Rapport financier :**

Nous continuons à améliorer la présentation pour une parfaite transparence.

Depuis l'an dernier, nous nous sommes attachés à mettre en évidence les différences entre les journaux comptables et les relevés bancaires des deux comptes, dues à des opérations liées à un exercice mais créditées ou débitées lors de l'exercice suivant (chèques émis non débités, chèques reçus et non crédités, factures ou aides arrivées en retard, chèques reçus en avance etc.). Ces opérations à cheval sur 2019-2020 et 2020-2021 figurent explicitement dans le bilan comptable 2019-2020 qui va vous être présenté. Celles à cheval sur 2018-2019 et 2019-2020 qui figuraient explicitement dans le bilan comptable 2018-2019 réapparaissent en bloc dans le bilan 2019-2020 sous la dénomination « régularisation 2018-2019 ».

L'an dernier, dans le compte de résultat par activité (non obligatoire mais que nous trouvons utile à présenter), obtenu par fusion des dossiers des sept activités du compte principal et du golf sur son compte, a fait l'objet d'une erreur car les aspects comptables et bancaires n'étaient pas enregistrés dans le même ordre, ce qui ne

mettait pas en cause les documents statutaires, le compte de résultat global et le bilan comptable global. Cette année, la même bévue n'a pas été commise mais ceci pose un problème de non-continuité entre les deux exercices, c'est pourquoi nous vous demandons de valider aujourd'hui le document de l'an dernier rectifié.

Cette année, l'innovation majeure, promise l'an dernier, évoquée déjà plus tôt, a consisté à faire entrer dans la comptabilité le stock de produits « golfigues » achetés en gros bien en-dessous du prix normal et revendus à ce prix de gros à nos licenciés. L'entrée du stock dans le bilan a été traitée comme une recette exceptionnelle. Nous vous présentons le compte de résultat du golf et le bilan comptable de la section golf comme extraits des documents globaux, présentation rendue pertinente par les spécificités de la section.

Passons au plus important, l'analyse du résultat de 2019-2020 et commençons par le compte de résultat, à savoir le bilan de recettes et dépenses de l'année 2019-2020, mises en correspondance.

Le bilan des licences, 2FOPEN et FFgolf est naturellement équilibré car les rétrocessions 2FOPEN et la remise accordée par FFgolf quand elle les prélève sont présentées dans la colonne des recettes. Il en est de même pour l'achat et la vente de produits golfigues car la remise accordée lors de la revente est consignée ailleurs dans les dépenses. Le bilan des séjours, dont on a parlé dans le rapport d'activités, est quasiment équilibré car tel était le but des organisateurs.

Pour la vie bilan des activités, il présente une part liée aux compétitions et une part aux loisirs, chacune des activités concernées (tennis et golf) réparti à sa façon ses recettes. Globalement les recettes sont celles-ci : cotisations ou contributions des licenciés, rétrocessions 2FOPEN, remises sur licences FFgolf, aides 2FOPEN aux compétitions, participation du tennis-club de Créteil Mont Mesly) et les dépenses celles-là : prestations des animateurs, affiliation à d'autres organismes, frais de compétition et les remises sur revente en golf, frais de réception. Chaque activité vise un bilan à l'équilibre et y réussit bien en sorte que le bilan total des activités est quasiment-équilibré.

Reste enfin le bilan du comité départemental proprement dit. En faisant abstraction des frais de déplacement des délégués à l'assemblée générale fédérale, remboursés par la fédération, ses dépenses sont minimes : affiliations, frais de réception minimalistes et peu de frais divers, largement inférieures aux recettes : affiliation de la MGEN-94 pour son Club Santé Seniors, contribution fédérale à notre gestion pour le séjour Longefoy et intérêts du livret A. Ce qui confirme que nous n'avons pas besoin d'instaurer une cotisation départementale.

Nous dégageons cette année un excédent de 824,32€, dans la moyenne des années précédentes (à savoir +2.700 €, - 500 €, +1300 € en valeurs arrondies).

Si nous avons bien détaillé ce compte de résultat, c'est que son analyse sera précieuse lorsqu'il s'agira de construire le budget prévisionnel pour l'exercice 2020-2021.

Terminons enfin par le bilan comptable qui permet de visualiser nos avoirs en début et fin d'exercice. Nous terminons l'année avec un « fond associatif » de 16.467,81 € dont un stock évalué à 1262,20 € et 15.205,61 € de liquidités sur lesquels 4.665,94 € sont imputés au comité départemental proprement dit et 10.539,67 € à l'ensemble des activités. Ce fonds représente quasiment la moitié des dépenses annuelles ce qui est largement suffisant pour une association sans salariés. Il n'y a pas lieu, à notre avis, de chercher à l'augmenter. On remarque aussi l'introduction du stock dans le bilan qui explique la différence entre les valeurs du fonds associatif au 31 août 2019 présentées à l'assemblée générale de l'an dernier et celle-ci.

La conclusion est que notre gestion est saine et prudente et que notre association est en bonne santé financière.

**Ce rapport est soumis au vote de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.**

Les divers documents de ce rapport sont annexés à ce procès-verbal.

### **Elections du comité directeur :**

Nos statuts précisent :

*Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur Départemental de quatre membres au minimum, vingt-quatre au maximum dont un nombre de représentants élus de chaque section proportionnel à son nombre d'adhérents et défini par le règlement intérieur.*

*Les membres du Comité Directeur Départemental sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale Départementale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Les élections doivent être organisées dans les 6 mois suivant l'année des Jeux Olympiques d'été. Pour le premier tour, la majorité absolue est requise ; pour le deuxième tour, la majorité relative suffit.*

*Dès son élection par l'Assemblée Générale Départementale, le Comité Directeur Départemental élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau Départemental composé d'au moins un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier.*

Le règlement intérieur précise les modalités de la représentation des différentes activités.

Les candidats qui représentent les activités sont :

Danse : Alain David,  
Méthode Feldenkrais : Claudine Picarda,  
Gymnastique Séniors : Jean-Jacques Carsault,  
Golf : Françoise Douek et Patrick Pouvil,  
Marche nordique : Eric Rey et Danielle Lacarrière,  
Tennis : Annie et Yves Rigal,  
Qi gong : pas de candidat déclaré,  
Yoga : André Edel.

Les candidats qui se présentent à titre individuel sont :

Joël Sornette, Anne-Marie Ponche

**Il est procédé au vote et chacun des candidats est élu à l'unanimité.**

Le comité directeur départemental se compose donc, par ordre alphabétique de Jean-Jacques CARSAULT, Alain DAVID, François DOUEK, André EDEL, Danielle LACARRIÈRE, Claudine PICARDA, Anne-Marie PONCHE, Patrick POUVIL, Eric REY, Annie RIGAL, Yves RIGAL, Joël SORNETTE.

### **Appel à candidature au comité directeur fédéral et mandature à donner :**

En mars 2021, ce sera autour de la fédération d'élire son comité directeur fédéral et pour que ses instances dirigeantes restent à l'écoute des comités départementaux, il importe que ses membres en émanent et d'un grand nombre de comités. L'appel à candidature de la 2FOPEN est transmis.

Patrick POUVIL y réfléchira.

Joël SORNETTE actuel président de la 2FOPEN-94, s'y présentera. Le règlement intérieur fédéral indique que les représentants des comités départementaux doivent avoir reçu l'investiture de leur comité départemental. C'est pourquoi il vous demande de lui accorder cette investiture.

**Il est procédé au vote sur cette investiture qui est accordée à l'unanimité.**

### **Orientation de l'action du Comité Départemental :**

Le point important reste encore et toujours la recherche de pistes pour revitaliser notre comité départemental. Nous en avons débattu en comité directeur et trois premières idées ont été avancées.

Nous avons demandé l'an dernier à nos licenciés, et je cite le compte-rendu de l'an dernier, de « *parler autour de soi de son vécu au sein de l'association, du bien qu'on en retire, physiquement, moralement, socialement, humainement, d'en parler à sa famille, ses amis, ses voisins, ses collègues actuels ou anciens, sans négliger les jeunes et les actifs, bref que chacun soit notre ambassadeur.* ». Cela a été fait, un peu, mais il semble qu'on ait surtout parlé de son activité et pas de toutes les activités de la 2FOPEN-94. Il faudrait donc refaire passer le message avec cette précision.

Nous pourrions essayer de créer un activité pétanque qui présente pas mal d'avantages, on y joue en extérieur par petits groupes, ce qui est précieux en ces périodes difficiles, pas de matériel coûteux, bouledromes nombreux, compétitions envisageables, etc.

Créer une commission développement, formée de quelques personnes qui prendraient à cœur de faire bouger les choses en mettant en œuvre les deux idées précédentes et aussi celles de l'an dernier à savoir :

- Prise de contact avec les comités départementaux voisins pour des actions communes et pour leur proposer des places dans nos sections (et réciproquement),

- Enquête au sein de la 2FOPEN-94 et du Club Santé Seniors sur les activités que l'on pourrait créer (bowling, sports collectifs à faible effectif, pétanque, sports d'eau),

- Recherche de salles et de terrains de sports en usant des relations des licenciés.

La discussion s'engage entre les participants à l'assemblée générale.



Après le rappel que la 2FOPEN est ouverte à tous et pas seulement à l'Education nationale, deux nouvelles idées se dégagent :

- avoir quelque chose à proposer pour que les gens viennent chez nous plutôt que dans les activités de proximité que les communes proposent avec un éventail de plus en plus large,
- organiser une ou des journées portes ouvertes internes à la 2FOPEN-94 pour que les membres d'une section sachent ce qui se pratique exactement dans les autres.

### **Elaboration du budget prévisionnel :**

Ce budget doit être examiné dans le cadre de l'épidémie de covid-19. En effet, pour les activités en intérieur, on constate une forte chute des effectifs qui conduit à une énorme augmentation des contributions individuelles et par conséquent des défections secondaires, lesquelles vont encore augmenter les contributions de ceux qui restent, amorçant ainsi un phénomène de boule de neige qui conduira à l'implosion de l'activité.

La seule façon d'enrayer ce mécanisme infernal est de plafonner les contributions individuelles et de compenser le manque de recettes par un prélèvement sur les fonds propres du comité département en présentant un budget en déficit. En effet l'analyse effectuée précédemment du compte de résultat 2019-2020 montre que nous n'avons que peu de marge de manœuvre.

Plaçons-nous dans la pire hypothèse financièrement parlant, à savoir le maintien intégral du salaire des intervenants (à qui l'on demandera quand même un effort), hypothèse dont les deux conditions sont :

- que les locaux du Club ne ferment pas ,
- que la fonte des effectifs soit assez faible pour maintenir le même nombre de groupes (en tenant compte du plafonnement par le protocole sanitaire).

Il faudrait alors prévoir, d'après les premières estimations, 1.200 € à financer.

Toutefois, les premières indications sont humainement plus pessimistes, nos intervenants subiront un chômage partiel ou total, plus ou moins long et le bilan financier sera bien moins lourd. Cependant, par précaution, un prélèvement sur les fonds propres de 1.000 € serait provisionné.

Par ailleurs, les fonds propres du comité sont constitués des fonds propres des sections (de l'ordre de 10.000 € au total) et de ceux du comité proprement dit, lesquels sont plus faibles (de l'ordre de 4.500 €).

Le président propose que 600 € soient prélevés sur les fonds du comité et, par souci de solidarité, 400 € sur les fonds des activités avec un taux uniforme de l'ordre de 4%. Il va de soi que si le bilan de l'exercice est positif, le résultat comptable serait utilisé intégralement avant d'entamer la provision et que si la provision n'est pas totalement utilisée, le solde en sera restitué au comité et aux activités proportionnellement aux sommes prélevées.

Le reste du budget prévisionnel se construit par tranches qui ont vocation à être équilibrées, ce qui ne nous impose pas de deviner un avenir qui est bien incertain. Certains éléments sont connus. D'autres varieront sans doute peu (les compétitions), d'autres beaucoup (le nombre de licences et les prestations d'animation). Le président propose un exemple étudié par le comité directeur, en commente les options choisies et le détaille. Cet exemple est considéré comme raisonnable par les membres de l'assemblée.

**Après discussion, cette orientation et ce budget sont soumis au vote de l'assemblée et sont adoptés à l'unanimité.**

Le budget prévisionnel est annexé à ce procès verbal.

### **Questions diverses**

1- Question déposée par Annie Rigal auprès du bureau le 6 octobre : partenariat avec Intersport de Bonneuil.

La proposition essentielle est une carte, valable sur tout le territoire, offrant une réduction de 20% à tous nos licenciés. Les demandes en contrepartie sont surtout leur logo sur notre site, et l'envoi de trois lettres d'information à nos licenciés. Il est décidé d'accepter ce partenariat pour une période d'essai d'un an.

2- Point d'information sur la marche nordique : Lucas Finet, le professeur de marche nordique, est rétribué par l'ACPJ (Athétique Club de Paris-Joinville) avec qui nous sommes en convention. L'ACPJ a mis Lucas Finet en chômage partiel en lui maintenant l'intégralité de son traitement grâce aux aides de l'Etat. La 2FOPEN-94 ne paiera donc à l'ACPJ que les heures effectivement réalisées, ce qui nous permettra de demander une contribution calculée au plus juste aux licenciés de la section.

Personne n'a d'autre question particulière à poser.

**L'assemblée est close à 11h25.**

Procès verbal établi le 7 novembre 2020 et relu par les participants avant archivage.

Pièces jointes en annexe :

- le procès verbal de la réunion du comité directeur tenue juste après l'assemblée générale,
- les statuts adoptés par l'assemblée,
- le règlement intérieur adopté par l'assemblée générale et complété avec son aval par la réunion du comité directeur qui l'a suivie,
- les divers éléments du bilan financier de la saison 2019-2020,
- le budget prévisionnel pour 2019-2020.

Le secrétaire Yves Rigal

Le président, Joël Sornette

  
  
